

Le Gué de la Musse



Visorando



Randonnée n°2181036

Une randonnée proposée par prini

Randonnée balisée N°73.

Belle randonnée autour de Louesme en traversant des parties boisées telle que le Bois de Beaurain, le Bois Barbet, le Bois de Bréau, le Bois de Pimelle et le Bois des Frins sans oublier le bel Étang d'Annebaude dans son écrin de verdure.

Durée :	4h 00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,50 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	61 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	55 m	Région :	Puisaye
Point haut :	221 m	Commune :	Champignelles (89350)
Point bas :	172 m		

Description

Le départ se fait depuis l'Église Saint-Roch à Louesme (places de parking le long de la rue).

(D/A) Se diriger plein Ouest, laisser la rue de gauche, passer le cimetière. Laisser la rue sur la droite pour continuer jusqu'à la prochaine route sur la droite. Prendre cette voie, direction les Bonnets pendant environ 1km.

(1) Virer dans le chemin descendant sur la gauche et continuer en passant par le hameau les Maisons Blanches. Poursuivre plus loin le chemin par la gauche (non mentionné sur le fond IGN) jusqu'au prochain carrefour en T. Virer à droite.

(2) Continuer tout droit jusqu'à la route. Tourner à droite jusqu'au prochain chemin sur la droite.

(3) Prendre à droite en traversant plus loin le gué de la Musse et continuer pour atteindre la route.

(4) Tourner à gauche jusqu'au prochain chemin sur la droite.

(5) Virer à droite jusqu'au prochain chemin arrivant sur la gauche.

(6) Continuer tout droit et peu après, traverser le Bois de Beaurain jusqu'au prochain carrefour de chemins.

(7) Continuer tout droit en ignorant le prochain chemin sur la gauche, poursuivre tout droit en passant à hauteur de l'Étang d'Annebaude à main droite pour atteindre une route. Continuer tout droit sur environ une cinquantaine de mètres.

(8) Prendre en face le chemin en laissant la route partir vers la gauche. Poursuivre tout droit en traversant le Bois de Bréau jusqu'au prochain chemin sur la gauche.

(9) Aller tout droit jusqu'à une nouvelle intersection.

(10) Tourner à droite en longeant à main droite le Bois de la Boulassière et ignorer un peu plus loin le chemin de gauche qui part vers le Bois Planté et poursuivre jusqu'au prochain chemin sur la droite.

(11) Continuer tout droit en traversant le Bois de Pimelle et le Bois des Frins jusqu'au hameau les Frins.

(12) Continuer par la route jusqu'à atteindre un croisement en T.

(13) Virer à gauche jusqu'au carrefour avec la D132. **Traverser avec prudence** et suivre en face le large chemin jusqu'au prochain chemin en T.

Points de passages

- D/A - Église Saint-Roch (Louesme)**
N 47.766312° / E 3.138818° - alt. 186 m - km 0
- 1 Intersection route**
N 47.773669° / E 3.125006° - alt. 177 m - km 1.37
- 2 Intersection de chemins**
N 47.768733° / E 3.113891° - alt. 201 m - km 2.62
- 3 Intersection route/chemin**
N 47.77404° / E 3.111404° - alt. 199 m - km 3.27
- 4 Intersection route Bel Air/Les Bonnets**
N 47.779001° / E 3.119059° - alt. 188 m - km 4.11
- 5 Intersection route/chemins**
N 47.782442° / E 3.115805° - alt. 186 m - km 4.57
- 6 Intersection de chemins**
N 47.783864° / E 3.12002° - alt. 190 m - km 4.93
- 7 Intersection de chemins**
N 47.787106° / E 3.13446° - alt. 203 m - km 6.08
- 8 Intersection route/chemin**
N 47.786892° / E 3.14799° - alt. 204 m - km 7.11
- 9 Intersection de chemins**
N 47.786277° / E 3.158854° - alt. 213 m - km 7.93
- 10 Intersection de chemins**
N 47.782405° / E 3.169447° - alt. 218 m - km 8.85
- 11 Intersection de chemins**
N 47.779346° / E 3.164794° - alt. 217 m - km 9.34
- 12 Hameau les Frins**
N 47.770264° / E 3.153746° - alt. 209 m - km 10.69
- 13 Intersection de voies goudronnées**
N 47.766563° / E 3.145917° - alt. 208 m - km 11.43
- 14 Intersection de chemins**
N 47.759651° / E 3.140294° - alt. 198 m - km 12.67

(14) Aller à droite jusqu'à atteindre la station de pompage à main droite. Poursuivre la route d'accès jusqu'à une route transversale. Se diriger à gauche et rejoindre l'église (D/A).

 **D/A - Église Saint-Roch (Louesme)**
N 47.766294° / E 3.138882° - alt. 186 m - km 13.5

Informations pratiques

En période humide, certains chemins sont boueux, partir chaussé en conséquence.

Ce circuit est balisé régulièrement sur l'ensemble du parcours. Il porte le N° 73. Il a été tracé et balisé par les membres de l'association "À chacun son chemin en Puisaye-Forterre". Les plaquettes indiquent 12,5km, mais suite à la suppression d'une partie goudronnée, le circuit fait 13.5km.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

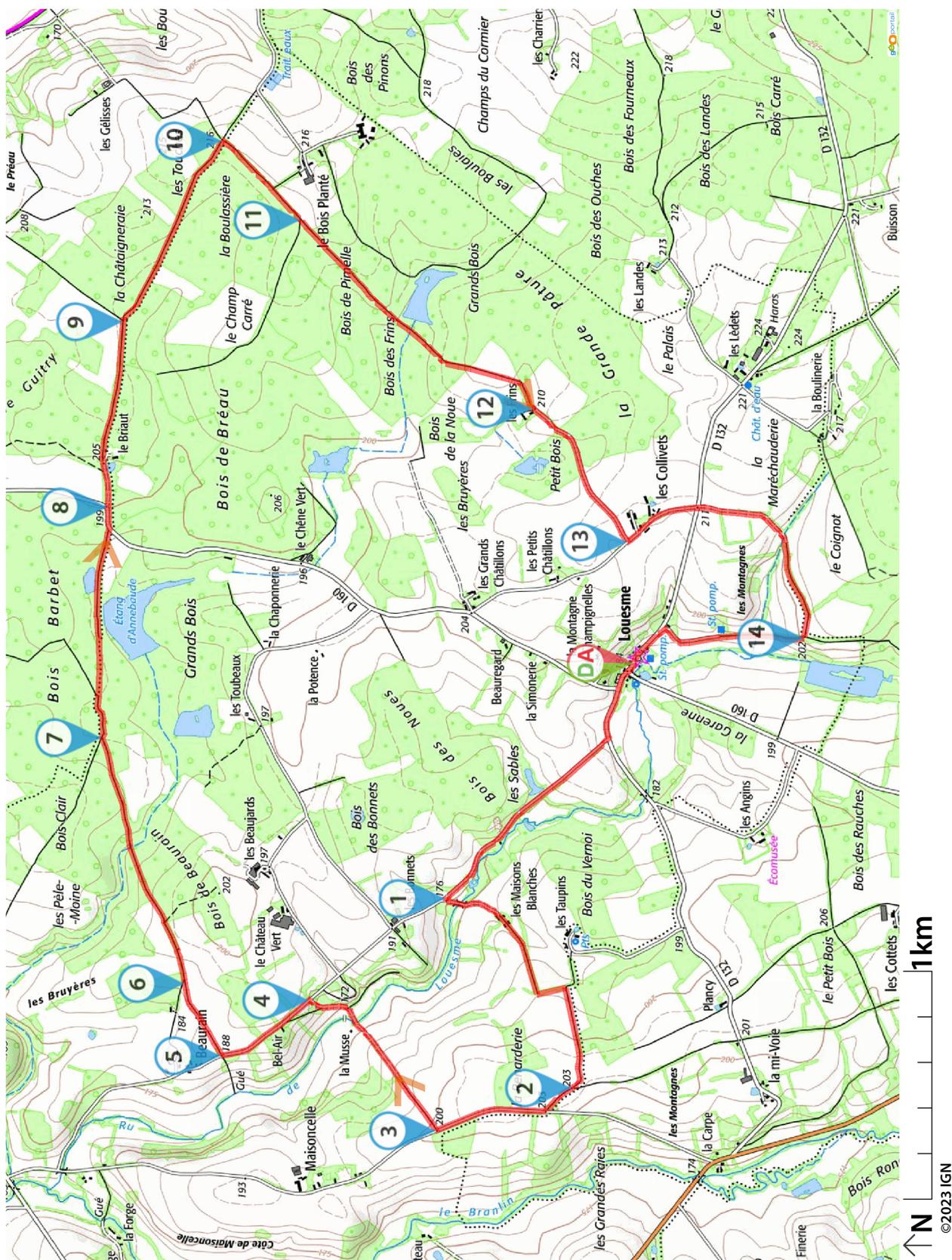
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

À visiter la petite Église Saint-Roch de Louesme (peintures murales entre-autres).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-gue-de-la-musse/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.